

(4)

16^e. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

b. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis? point,

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? point,

c. Fondations? point,

d. Caisses communales? point

e. Biens d'église? point

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? point

g. De biens-fonds? - point,

h. Ou d'autres capitaux quelconques? point

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1^e. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^e. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3^e. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

En Argent 24 francs,

En bled 6 Sacs Mesuré de
Lousanne sur affoiges de Bavois,

Il dérive de la Commune & des Particuliers qui donnez aucun les Javelles 1/4 Moisson & que le Régent est obligé d'aller ramassés par les champs qui peut être évalué Année Comme une à trois Sacs de bled, avec les 6 Sacs que depuis font en tout 9 Sac de Bled Mesure de Lousanne

Sur les objets ay depuis le Régent tire droit de Bourgeois.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1^e. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2^e. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3^e. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Recue le 8^e. Mars. 147 F. 93

du 1^{er} Registre des Régents

du Village de Vauillot

C'est un Village

C'est une Commune

De la Paroisse et Agence

de Vauillot

d'Orbe

du Leman

La Circonference du premier quart d'heure contient 32 Maisons celle du Second 34 maisons; celle du 3^e 10 Maisons; et celle du 4^e en contiene 9. Total 79 Maisons boraines.

Il n'y a point d'autres Villages, Hameaux, ni Fermes proprement dites, qui soient du ressort de son école. Mais il y a un grand nombre de Granges boraines, esparses aux environs de ce Village, habitées par les propriétaires, ou favorisées de son école.

Comme Suis. Circonference du premier quart d'heure, ou plus d'un tiers.

Le Recorbat, la Soupe, la Bypine, la Maison Neuve, Chatrain, Abbocher, le Loux Cernex, la Grange, les Frêches et le Passe.

Sachay, la Pive, pied du Loux Bonne, les Glauchats la Galaz, Gravelin, les Sorrats, Boullazan, sur la Pineval, Combataup, Cin, le Grand Cernay, les Poux gentels, la Gaillatte.

Le Bois de Bagny, la Grotte, la Salgne, le More, Enfin la petite Bagny, qui est éloignée d'une heure.

Des différents endroits désignés ci-dessus, il y a cette année Vingt & Sept enfans des deux sexes, particulièrement attachés à son école et qu'il la fréquentent.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jus-
qu'à une lieue en circonference?

a. Leurs noms.

Il n'y en a point de plus près d'une heure

b. Leurs distances réciproques.

*Vallorbe, Tremier, Romaironotier
et Jurien*

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

*On compte communément cinq quarts d'heure
Depuis Vallorbe jusqu'à Tremier un quart d'heure
Depuis Tremier jusqu'à Romaironotier, et autant
de cette dernière à Jurien.*

*Il enseigne dans son école, la Lecture, la Religion,
l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la Musique
et le Chant en quatre parties.*

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &
combien dure-t-elle?

*Il tient l'école toute l'année, accepté dans les temps de
vacances qui durent six semaines.*

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en
usage?

*La Sainte Bible, le Nouveau Testament, les Psams
et Cantiques; D'accord avec Son Maître, il ont introduit de
Son École cette année, le Catéchisme de l'École de Charité de
Lausanne, comme étant le plus instructif pour les Enfants; ayant
mis de côté celui de Bern, qui jusqu'ici étoit en usage.*

- 8°. Préceptes & règlements, comment
font-ils observés?

*Il fait à la Vérité, à dire, que l'ordre est respecté dans son école
et qu'une touable emulation anime la plupart de ses élèves.*

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

*Deux écoles par Jours toute l'année, excepté celles du Dimanche
qui durent trois heures chacune, excepté celle de Dimanche
qui ne dure que deux heures.*

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou
classés?

*Il leur distribue suivant l'âge, l'affiduité, les Talens
et les Progrès.*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière?

- b. D'où est-il?

- c. Son nom:

*Suite de la réponse article 7.
Il semble à Souhaiter qu'on y introduise
en outre, le Catéchisme de la Constitution,
l'abrigé des Principes de la Langue ou orthographe
Française par F. J. Durand, et l'abrigé
de la Géographie.*

*D. Vailllon
Jacob François Olivier Guignard*

*Dans un Examen qui se fait à chaque St. Martin, on tire
la petite école un certain nombre de jeunes élèves des deux
qui ont atteint l'âge. D'ont % à douze ans. Ils doivent avoir
certain Cours régulier. Leur nombre est proportionné
à celui des Catéchumènes qui auraient été admis à la
Communion.*

(3)

- d. Son âge.

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
sa vocation précédente?

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre
fonction? quelles sont-elles?

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.

- b. En été, } soit garçons ou filles.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à
ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y
être admis, combien?

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou
vieux, ou délabré?

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

- c. Au défaut d'endroit public destiné à
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance
de l'endroit où se fait l'école?

*1148
J. est né le 18^{me} Decembre 1789:
Il n'est pas marié.... Sa Lévision est trop
minime pour l'entretien d'une famille.*

*Depuis le 5^{me} Juillet 1789: tant son qualités d'Adjoint à Son père
que celle de Régent en Ch.:*

*Il fut toujours dans la Maison paternelle, sans
autre vocation que d'aider à Son père dans ses travaux.*

*Il n'a d'autre emploi que celui de Régent qui absorbe
tout son temps.*

140. leurs Garçons que filles

*Il a pour l'ordinaire dans Son école en hiver de 50 à 60 tous les
âges de 15 à 16 ans. Ceux qui Son plus jeunes vont pendant 5 mois
de l'hiver à l'école du Petit Régent; c'est-à-dire, depuis St. Martin
jusqu'au 15^{me} Avril; lorsque où ils retournent à la charge du premier
Régent.... L'été l'autre fois leurs écoles par Son père dans
les arrondissements voisins de cette Commune pendant l'été.
Ceux qui fréquentent en été, sont au nombre de 20 à 30:*

*Il n'y a point de biens ou fonds destinés spécialement à l'école; si ce
n'est un mauvais Jardin, qui a 24 Toiles de Surface.*

Il vaut environ 30 L.

*Ce-ci donne à Son père et la Commune où jusqu'ici payé
les dépenses des Régents.*

*Il n'y a de biens distincts que celui de la Commune, et celui
des pauvres.*

Sa pension n'est pas fixe, on ne paye rien pour y être admis.

Il y en a un sur le Pour de la Commune.

Il n'est ni des plus vieux, ni des meilleurs.

*Dans la Suisse Pâline il n'y a que deux chambres, dont une
est destinée pour la petite école; et l'autre pour le petit Régent.*

*Comme il importe d'avoir un Oeil vigilante sur les écoliers; qu'il n'y a
point de logement pour le Régent, et que la chambre destinée à Son école
est à une certaine distance de la maison, que d'ailleurs elle est trop
froide en hiver, le Régent en fournit une dans sa maison et il la
chauffe, pour le prix de L. 16: par annee.*

*Le Régent est chargé des maintenances, puisque c'est
lui qui paie.*

*Il croit devoir expliquer que la Majeure partie des écoliers sus-indiqués art. 12^{me}
Sont occupés dans des maisons pendant tout l'été; Soit aux ouvrages de la Campa-
gne, Soit à des professions ou Métiers, tels que, Brûleurs, Cordonniers,
Horlogers, il y a aussi un grand nombre de Maisons de Detalles, ou
des Relais de Poste. Elles sont occupées à la Dentelle depuis
l'âge de Six à Sept. Ces différents genres d'industrie rapportent
beaucoup à l'industrie.*

